

QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE: APRÈS LA DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL EUROPÉEN, SURFRIDER REMET SON MANIFESTE À LA COMISSION EUROPÉENNE



Un rapport annuel qui ne traduit pas la réalité de la qualité des eaux de baignade

Le 1^{er} juin dernier, L'Agence Européenne de l'Environnement publiait son rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade. Selon le rapport 83% desdites eaux seraient d'excellente qualité. Mais ces résultats ne reflètent en aucun cas la réalité tangible, et pour cause : **de nombreux paramètres ne sont pas pris en compte.**

Au premier chef, **les polluants chimiques**, grands absents de la Directive Européenne sur les Eaux de Baignades. Ce critère est pourtant pris en compte par la Directive Cadre Sur le Milieu Marin et sur la Directive Cadre sur l'Eau. Le manque d'harmonisation de ces directives - constituant pourtant un cadre législatif solide - est à déplorer.

Les algues et déchets marins, quant à eux, ne font l'objet que d'une surveillance visuelle alors que nos opérations de collectes – organisée dans le cadre de notre programme Initiatives Océanes – attestent de la présence de plastiques sur l'ensemble des plages étudiées.

Par ailleurs, les **contrôles sont restreints à la saison estivale** alors que de nombreux citoyens profitent des eaux européennes toute l'année. Il est d'ailleurs à noter que seules les eaux de baignades sont l'objet de surveillance mais que les autres zones récréatives où plongeurs, kayakistes plaisanciers et surfeurs s'adonnent à leurs loisirs sont exclues du périmètre d'étude.

Une Directive Européenne à réviser pour une plus juste approche de la réalité

La Directive Européenne sur les Eaux de Baignades née en 1976 a été révisée une première fois en 2006. Sa révision est à nouvelle fois à l'agenda. Pour Surfrider Foundation Europe, c'est maintenant qu'il faut renforcer les critères ; si ils ne sont pas révisés dès à présent, combien de temps faudra-t-il encore attendre pour espérer améliorer le monitoring alors que les pollutions chimiques se multiplient ?

Surfrider Foundation Europe remet son Manifeste à la Commission Européenne

C'est pourquoi ce jeudi 3 juin, lors de sa conférence sur les eaux de baignades, Surfrider Foudation Europe a remis son Manifeste pour la qualité des eaux de baignades et récréatives à la Commission Européenne, par l'entremise de Silvia Bartolini, Chef de l'unité marine responsable des politiques liées à la protection de l'environnement marin et de l'eau à la DG Environnement de la Commission Européenne.

[Vous trouverez l'ensemble de ce manifeste ici](#)

(page 1 à 32 : Contexte permettant de nourrir votre papier- page 33 à 43 : Manifeste)

Cosigné par [55 parties prenantes à retrouver ici](#), ce manifeste met en lumière les différentes revendications de Surfrider Foundation Europe à savoir :

ÉTENDRE LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU AUX AIRES DE LOISIRS ET DE SPORTS NAUTIQUES

Les amateurs de sports nautiques sont plus exposés aux risques sanitaires car ils pratiquent très souvent en dehors des zones de baignade telles que définies dans la réglementation et leurs temps de pratique sont plus longs. De plus, il n'y a pas de frontière physique entre « eaux de baignade » et « eaux de loisirs ». La pollution de l'eau est diffuse et affecte l'eau quel que soit l'usage qui en est fait.

DD NOUVEAUX PARAMÈTRES À SUIVRE ET À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CLASSEMENT DES SITES :

Polluants chimiques, proliférations d'algues nuisibles et cyanobactéries, ainsi que déchets et plastiques. Compte tenu de l'ampleur et de la variété des sources de pollution impactant nos plans d'eau, nous ne pouvons raisonnablement limiter le contrôle de la qualité de nos eaux à l'évaluation de deux critères bactériologiques, un période de surveillance d'un mois et quatre échantillons.

SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Étant donné que les activités récréatives aquatiques, y compris la baignade, peuvent être pratiquées toute l'année, nous demandons que le contrôle de la qualité de l'eau soit effectué tout au long de l'année afin de protéger tous les utilisateurs de la mer.

IMPOSER DES OBLIGATIONS AUX AUTORITÉS DE PRÉVENIR LA POLLUTION À LA SOURCE

Les pouvoirs publics devraient être obligés de mettre un terme strict à la pollution, quelle que soit la classification des eaux, et sans possibilité d'interdire

systematiquement l'accès aux zones de baignade ou de loisirs car cette dernière option n'incite pas à lutter contre la pollution à la source.

ASSURER UNE INFORMATION HARMONISÉE, RENDUE PLUS ACCESSIBLE AU PUBLIC SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

L'information du public doit offrir différents niveaux de lecture avec une communication ludique et simplifiée pour un large public et la possibilité d'acquérir des connaissances pour un public averti. Il doit être mis à disposition à la fois sur place et en ligne.

RENFORCER ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION PUBLIQUE

Les États membres devraient intensifier leur communication sur la participation du public et consulter les citoyens ainsi que les représentants des sports nautiques et la communauté des baigneurs et des amateurs de sports nautiques en Europe. La consultation devrait couvrir plus de domaines que la liste des sites à surveiller.

HARMONISER TOUTES LES POLITIQUES IMPACTANT SUR LA PROTECTION DE L'EAU ET DU MILIEU MARIN

Qu'elles soient à usage domestique, industriel ou récréatif, toutes les politiques sectorielles et non sectorielles ainsi que les textes régissant la gestion des eaux marines ou douces doivent être alignés. Il doit y avoir une cohérence dans les processus de surveillance, les méthodes de test et les paramètres surveillés afin d'améliorer la qualité de l'eau et de protéger l'environnement marin et d'eau douce ainsi que la santé humaine.

Nos experts aussi bien sur la qualité de l'eau que sur le cadre législatif européen sont à votre disposition pour toute interview.



Lionel CHEYLUS

Press Relation Manager

Tel. +33 (0)6 08 10 58 02 | lcheyfus@surfrider.eu

www.surfrider.eu



SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

www.surfrider.eu